

Stéphane GROS

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Tél : 01 40 30 36 36

14 rue Jules Vallès - 75011 PARIS

CENTRE CHOREGRAPHIQUE NATIONAL
DE CRETEIL ET DU VAL-DE-MARNE

Place Salvador Allende
94000 CRETEIL

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Stéphane GROS

*Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris*

Tél : 01 40 30 36 36

14 rue Jules Vallès - 75011 PARIS

Centre Chorégraphique National de Créteil
et du Val-de-Marne
Place Salvador Allende
94000 CRETEIL

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2018, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association Centre Chorégraphique National de Créteil et du Val-de-Marne, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession. Ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'entreprise à la fin de cet exercice.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur les éléments de ces comptes annuels pris isolément. Ces appréciations n'appellent pas de commentaire particulier.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Paris, le 22/05/2019

Stéphane GROS
Commissaire aux Comptes



BILAN

Présenté en Euros

Actif	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Immobilisations incorporelles					
Concessions, brevets, droits similaires	33 163	32 104	1 059		1 059
Immobilisations corporelles					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	342 999	341 451	1 548	7 087	- 5 539
Autres immobilisations corporelles	234 450	233 613	836	956	- 120
Immobilisations financières					
Autres immobilisations financières	1 000		1 000	1 000	
TOTAL (I)	611 612	607 168	4 444	9 043	- 4 599
Stocks et en cours					
En-cours de production de biens et services				17 854	- 17 854
Marchandises	65 127	13 898	51 229	50 589	640
Créances					
Avances et acomptes versés sur commandes				14 675	- 14 675
Créances usagers et comptes rattachés	177 452		177 452	239 793	- 62 341
. Fournisseurs débiteurs	7 614		7 614	19	7 595
. Organismes sociaux	4 912		4 912	5 312	- 400
. Etat, impôts sur les bénéfices	40 385		40 385	31 404	8 981
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	43 111		43 111	26 777	16 334
. Autres	27 899		27 899	39 913	- 12 014
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	1 420 589		1 420 589	1 456 845	- 36 256
Charges constatées d'avance	43 065		43 065	41 152	1 913
TOTAL (II)	1 830 155	13 898	1 816 257	1 924 334	- 108 077
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des emprunts (IV)				135	- 135
Ecarts de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF	2 441 767	621 066	1 820 700	1 933 512	- 112 812

Le présent document a servi
de support matériel à la
rédaction du rapport qui précède

Présenté en Euros

Passif	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	Variation
Fonds associatifs et réserves			
Fonds propres			
. Fonds associatifs sans droit de reprise	37 518	37 518	
. Report à nouveau	588 945	566 790	22 155
. Résultat de l'exercice	24 455	22 155	2 300
Autres fonds associatifs			
TOTAL (I)	650 918	626 463	24 455
Provisions pour risques et charges			
TOTAL (II)	240 915	226 214	14 701
Fonds déléés			
. Sur subventions de fonctionnement	444 011	584 634	- 140 623
. Sur autres ressources			
TOTAL (III)	444 011	584 634	- 140 623
Dettes			
Emprunts et dettes assimilées	9 137	11 680	- 2 543
Fournisseurs et comptes rattachés	120 134	126 433	- 6 299
Autres	313 594	295 608	17 986
Produits constatés d'avance	41 937	62 480	- 20 543
TOTAL (IV)	484 802	496 201	- 11 399
Ecart de conversion passif (V)	55		55
TOTAL PASSIF	1 820 700	1 933 512	- 112 812
Engagements reçus			
Engagements donnés			

Le présent document a servi
de support matériel à la
rédaction du rapport qui précède

COMPTE DE RESULTAT

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)		Variation	%
	France	Exportations	Total	Total		
Produits d'exploitation						
Ventes de marchandises	4 073		4 073	3 658	415	11,34
Production vendue services	1 301 184	753 688	2 054 872	1 870 849	184 023	9,84
Montants nets produits d'expl.	1 305 257	753 688	2 058 945	1 874 507	184 438	9,84
Autres produits d'exploitation						
Production stockée			-17 854	17 240	- 35 094	203,56
Subventions d'exploitation			1 063 985	1 062 279	1 706	0,16
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs			528 623	66 770	461 853	691,71
Autres produits			20	40	- 20	-50,00
Reprise de provisions			15 888	76 801	- 60 913	-79,31
Transfert de charges			38 741		38 741	N/S
Sous-total des autres produits d'exploitation			1 629 405	1 223 130	406 275	33,22
Total des produits d'exploitation (I)			3 688 349	3 097 637	590 712	19,07
Charges d'exploitation						
Achats de marchandises			6 119		6 119	N/S
Variations stocks de marchandises			823	14 554	- 13 731	-94,35
Autres achats non stockés			449 281	298 450	150 831	50,54
Services extérieurs			48 069	51 434	- 3 365	-6,54
Autres services extérieurs			758 059	595 210	162 849	27,36
Impôts, taxes et versements assimilés			41 529	39 409	2 120	5,38
Salaires et traitements			1 314 962	1 210 181	104 781	8,66
Charges sociales			629 160	555 403	73 757	13,28
Autres charges de personnels			7 867	6 203	1 664	26,83
Subventions accordées par l'association				7 500	- 7 500	-100
Dotations aux amortissements et aux dépréciations						
. Sur immobilisations : dotation aux amortissements			8 908	19 063	- 10 155	-53,27
. Sur actif circulant : dotation aux dépréciations			13 898	15 561	- 1 663	-10,69
. Pour risques et charges : dotation aux provisions			14 701	15 691	- 990	-6,31
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées			388 000	238 000	150 000	63,03
Autres charges			22 748	31 981	- 9 233	-28,87
Total des charges d'exploitation (II)			3 704 124	3 098 641	605 483	19,54
RESULTAT D'EXPLOITATION			-15 775	-1 003	- 14 772	N/S
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun – Excédent transféré (III)						
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun – Déficit transféré (IV)						
Produits financiers						
Autres intérêts et produits assimilés			4 800	5 100	- 300	-5,88
Total des produits financiers (V)			4 800	5 100	- 300	-5,88
Charges financières						
Total des charges financières (VI)						
RESULTAT FINANCIER			4 800	5 100	- 300	-5,88
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT			-10 974	4 097	- 15 071	367,85
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion			527	704	- 177	-25,14
Total des produits exceptionnels (VII)			527	704	- 177	-25,14
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion			-34 759	-17 993	- 16 766	93,18

Le présent document a servi
de support matériel à la
rédaction du rapport qui précède

	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	Variation	%	
	France	Exportations	Total	Total		
Total des charges exceptionnelles (VIII)			-34 759	-17 993	- 16 766	93,18
Participation des salariés aux résultats (V)						
Impôts sur les sociétés (VI)			-144	638	- 782	122,57
RESULTAT EXCEPTIONNEL			35 285	18 697	16 588	88,72
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			3 693 676	3 103 441	590 235	19,02
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			3 669 222	3 081 286	587 936	19,08
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT						
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT			24 455	22 155	2 300	10,38
Evaluation des contributions volontaires en nature						
Produits						
. Bénévolat						
. Prestations en nature						
. Dons en nature						
Total						
Charges						
. Secours en nature						
. Mise à disposition gratuite de biens et services						
. Prestations						
. Personnel bénévole						
Total						

Le présent document a servi
de support matériel à la
rédaction du rapport qui précède

ANNEXES

Règles et Méthodes comptables

(Code de commerce - articles 9 et 11 - Décret n°83-1020 du 29 novembre 1983 - article 7.21.24 début, 24-1°, 24-2° et 23-3° - règlement A.N.C. n° 2018-06).

Le bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018 dont le total est de 1 820 700 € et le compte de résultat de l'exercice, présentés sous forme de tableaux et de liste, dégagent un excédent de 24 455 €.

L'exercice social clos le 31/12/2018 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2017 avait une durée de 12 mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques.

Le bilan et le compte de résultat sont présentés sous forme de compte. Par souci de simplification, les informations obligatoires mais non applicables au dossier et celle jugées non significatives ne sont pas présentées.

Par dérogation aux principes comptables de présentation, les charges et produits sur exercices antérieurs sont présentés avec les charges et produits exceptionnels. Ils ne perturbent pas ainsi les charges et produits d'exploitation.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

✓ **LES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT**

Elles font l'objet d'un amortissement en liaison avec leur possible renouvellement.

✓ **LES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

Ce sont les logiciels informatiques amortis sur une durée d'un an.

Le présent document a servi
de support matériel à la
rédaction du rapport qui précède

✓ **LES IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Selon les termes du règlement C.R.C du 3/11/2005, il est fait application de l'annexe simplifiée.

En conséquence les principes suivants sont appliqués :

- Durées d'usage (linéaire ou dégressif) pour déterminer l'amortissement des immobilisations non décomposables
- Approche de la méthode par composants et prise en compte de la valeur résiduelle dès lors qu'elles sont significatives et mesurables.

Les durées utilisées à ce jour sont les suivantes :

- Matériel et outillage : 3 à 5 ans
- Instal. Agencem. Amenag. Div. : 4 à 10 ans
- Mat. de transport : 3 ans
- Mat. bureau et informatique : 7 ans

➤ **PARTICIPATIONS, AUTRES TITRES IMMOBILISES, VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT**

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

➤ **LES STOCKS**

L'inventaire physique des stocks de merchandising a été réalisé au 31/12/2018.

Les stocks sont valorisés à leur coût (d'achat, de production ou de revient) ; une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

✓ **LES CREANCES**

Elles sont valorisées à leur valeur nominale, une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

✓ **ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES**

La liquidité des créances de l'Actif circulant est de moins d'un an.

L'ensemble des dettes est à moins d'un an.

✓ **FONDS DEDIES**

Lorsqu'une subvention de fonctionnement inscrite au cours de l'exercice en produits n'a pu être utilisée en totalité, l'engagement d'emploi pris par l'organisme envers le tiers financeur est inscrit en charges sous la rubrique « engagements à réaliser sur subventions attribuées » (compte 689400) et au passif du bilan sous la rubrique « fonds dédiés » (compte 194000).

Les sommes inscrites sous la rubrique « fonds dédiés » seront reprises en produits au cours des exercices suivants au rythme de la réalisation des engagements.

Une dotation aux fonds dédiés a été constituée à hauteur de 388 000 € et une reprise pour 528 623 €.

✓ **INDEMNITES DE DEPART EN RETRAITE**

Les indemnités de fin de carrière ne sont pas provisionnées en raison de leur caractère non significatif.

✓ **REMUNERATION DES DIRIGEANTS**

En vertu de l'article 20 de la loi 2006-586 du 23 mai 2006 :

« Les associations dont le budget annuel est supérieur à 150 000 € et recevant une ou plusieurs subventions de l'Etat ou d'une collectivité territoriale dont le montant est supérieur à 50 000 € doivent publier chaque année dans le compte financier les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature ».

La rémunération des trois plus hauts cadres salariés représente 213 948 €.

✓ **LE CREDIT D'IMPOT COMPETITIVITE EMPLOI**

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :

- d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013),

Le présent document a servi
de support matériel à la
rédaction du rapport qui précède

L'impact de la prise en compte du CICE sur le compte de résultat est de 40 241 € ; le CICE 2017 remboursé en 2018 pour 31 404 € a été utilisé pour recruter du personnel.

Par dérogation aux principes comptables ci-dessus, le CICE est comptabilisé en résultat exceptionnel, du fait de son caractère très temporaire afin de permettre une meilleure lecture du résultat d'exploitation et de la décomposition du résultat net comptable.

✓ **HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

Le montant des honoraires du Commissaire aux comptes figurant au compte de résultat au titre du contrôle légal des comptes s'élève à 8 823 € HT. Il n'y a pas eu d'honoraires facturés au titre de conseils et prestations entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes (art. R. 123-197 C. Com.).

✓ **FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE**

Les postes du bilan au 31/12/2018 tiennent compte des éléments communiqués par l'association CCN de Créteil et du Val de Marne – Cie Kafig.

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu sur l'exercice.

Le présent document a servi
de support matériel à la
rédaction du rapport qui précède

Notes sur le Bilan Actif

✓ Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 611 612 €

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	31 476	1 687		33 163
Immobilisations corporelles	574 830	4 541		577 449
Immobilisations financières	1 000			1 000
TOTAL	607 306	6 228		611 612

Amortissements et provisions d'actif = 607 168 €

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	31 476			32 104
Immobilisations corporelles	566 787	19 063		575 065
TOTAL	598 263	19 063		607 168

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Concessions & droit similaire	33 163	32 104	1 059	de 1 à 10 ans
Matériel et outillage	342 999	341 451	1 548	de 3 à 5 ans
Instal.agencem.amena.div.	80 205	80 193	12	de 4 à 10 ans
Mat. de transport	2 879	2 879	0	3 ans
Mat.bureau & mat.informat	134 225	133 400	825	de 3 à 5 ans
Mobilier	17 141	17 141	0	7 ans
TOTAL	610 612	607 168	3 444	

✓ Etat des créances = 345 438 €

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	1 000		1 000
Actif circulant & charges d'avance	344 438	344 438	
TOTAL	345 438	344 438	1 000

✓ Provisions pour dépréciation = 13 898 €

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	utilisées	non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours	15 561		1 663		13 898
Comptes de tiers	327		327		
Comptes financiers					
TOTAL	15 888		1 990		13 898

✓ Produits à recevoir par postes du bilan = 68 960 €

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	61 635
Autres créances	2 524
Disponibilités	4 800
TOTAL	68 960

✓ Charges constatées d'avance = 43 065 €

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Elles correspondent essentiellement à des frais de voyage 2019.

Le présent document a servi
de support matériel à la
rédaction du rapport qui précède

Notes sur le Bilan Passif

✓ **Etat des dettes = 484 802 €**

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	9 137	9 137		
Fournisseurs	120 134	120 134		
Dettes fiscales & sociales	312 526	312 526		
Autres dettes	1 068	1 068		
Produits constatés d'avance	41 937	41 937		
TOTAL	484 802	484 802		

✓ **Charges à payer par postes du bilan = 207 168 €**

Charges à payer	Montant
Fournisseurs	59 165
Dettes fiscales & sociales	148 004
TOTAL	207 168

✓ **Produits constatés d'avance = 41 937 €**

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

✓ **Tableau des provisions pour risques :**

	Montant initial	Dotation (681500)	Reprise (781500)	Montant final
Provision pour litige	25 000			25 000
Provision pour charges à payer	201 214	14 701		215 915
TOTAL	226 214	14 701		240 915

Le présent document a servi de support matériel à la rédaction du rapport qui précède

✓ **Tableau de suivi des fonds dédiés :**

	Fonds à engager en début d'exercice	Utilisation en cours d'exercice (6894)	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées (7894)	Fonds restants à engager en fin d'exercice
Reprise Pixel et répertoire	58 295		22 284	36 011
Boxe Boxe Brasil 2017	3 339		3 339	0
Création 2017-2018 : Vertikal	393 000		393 000	0
Danser Casa Participation	15 000		15 000	0
Seven Steps à 30 2018 / Folia	95 000		95 000	0
Bilan 10 ans CCN 2019	20 000	50 000		70 000
Vertikal – reprises et maintce décor		19 000		19 000
Vertikal à 270° (action culturelle)		37 000		37 000
Création 2020		267 000		267 000
Résidence artistique Hôpital Mondor		15 000		15 000
TOTAL	584 634	388 000	528 623	444 011

Autres informations

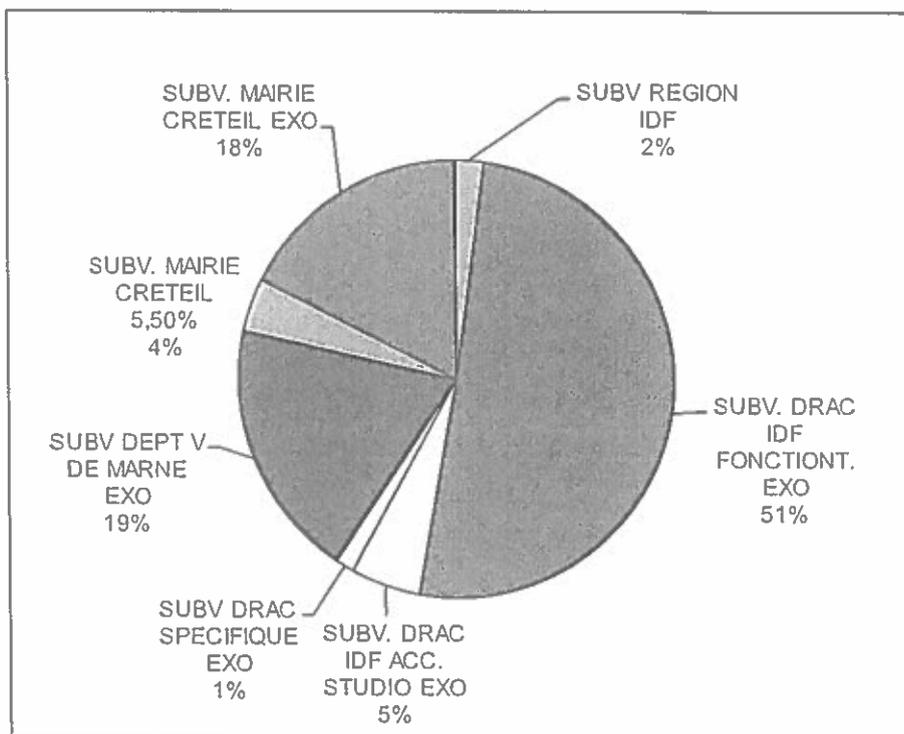
✓ Répartition des effectifs

Catégories	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	4,71	
Agents de maîtrise et techniciens (RG)	7,28	
Artistes	10,56	
Techniciens	5,51	
TOTAL	28,06	

✓ Résultat fiscal

RESULTAT NET COMPTABLE		24 455	
Eléments	Réintégrations	Déductions	
CICE		40 241	
Dotation provision MM	14 701		
Pénalités Amendes	248		
Ecart de conversion Passif	55		
TOTAL	15 004	40 241	
RESULTAT FISCAL		- 782	

✓ Répartition des subventions



Le présent document a servi de support matériel à la rédaction du rapport qui précède

ETATS DE GESTION

Capacité d'Autofinancement

	31/12/2018	31/12/2017	Variation	%
Insuffisance brute d'exploitation	-130 277,05	196 759,47	-327 036,52	-166%
+ Transferts de charges d'exploitation	38 741,08	0,00	38 741,08	100%
+ Autres produits d'exploitation	20,31	39,68	-19,37	-49%
- Autres charges d'exploitation	22 747,61	39 480,74	-16 733,13	-42%
+ Produits financiers	4 800,44	5 100,04	-299,60	-6%
+ Produits exceptionnels	526,50	703,56	-177,06	-25%
- Charges exceptionnelles	-34 758,55	-17 992,99	-16 765,56	93%
- Impôts sur les bénéfices	-144,00	638,00	-782,00	-123%
- Dotation aux fonds dédiés	388 000,00	238 000,00	150 000,00	63%
- Reprise de fonds dédiés	528 623,40	66 770,00	461 853,40	692%
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	66 589,62	9 247,00	-254 510,78	-2752%

La capacité d'autofinancement est censée se substituer aux notions de marge brute d'autofinancement. L'idée générale à la base de ces notions est l'évaluation du **surplus monétaire** que doit dégager l'association lorsque toutes les créances et les dettes auront été effectivement encaissées et décaissées.

Selon la Banque de France, la capacité d'autofinancement exprime un **flux net potentiel de trésorerie** ayant pour vocation essentielle de couvrir en tout ou partie les besoins financiers de l'association, à partir des seuls résultats de son activité globale.

Elle détermine donc dans quelle mesure l'association pourra faire face à ses échéances grâce à ses propres ressources internes.

Le présent document a servi
de support matériel à la
rédaction du rapport qui précède

Analyse du Fonds de Roulement – Besoin en Fonds de Roulement

	31/12/2018	31/12/2017	Variations	%
<u>FONDS DE ROULEMENT</u>				
+ Fonds associatifs & réserves	626 463,44	604 308,27	22 155,17	3,67%
+ Résultat de l'exercice	24 454,71	22 155,17	2 299,54	10,38%
Fonds propres	650 918,15	626 463,44	24 454,71	3,90%
+ Provisions pour risques & charges	240 914,51	226 213,59	14 700,92	6,50%
+ Fonds dédiés	444 010,84	584 634,24	-140 623,40	-24,05%
- Actif net immobilisé	4 443,54	9 042,96	-4 599,42	-50,86%
Fonds de roulement	1 331 399,96	1 428 268,31	-96 868,35	-6,78%
<u>RESSOURCES EN FONDS DE ROULEMENT</u>				
+ Stocks & en-cours	51 229,05	68 443,37	-17 214,32	-25,15%
+ Avances & acomptes versés sur commande	0,00	14 675,40	-14 675,40	-100,00%
+ Créances clients & comptes rattachés	177 452,09	239 793,14	-62 341,05	-26,00%
+ Autres créances	123 920,87	103 424,75	20 496,12	19,82%
+ Charges constatées d'avance	43 065,37	41 152,12	1 913,25	4,65%
Actif circulant	395 667,38	467 488,78	-71 821,40	-15,36%
- Fournisseurs & comptes rattachés	120 133,77	126 432,65	-6 298,88	-4,98%
- Autres dettes	313 593,91	295 607,98	17 985,93	6,08%
- Produits constatés d'avance	41 937,10	62 480,00	-20 542,90	-32,88%
Dettes d'exploitation	475 664,78	484 520,63	-8 855,85	-1,83%
Ressources en Fonds de Roulement	-79 997,40	-17 031,85	-62 965,55	369,69%
+ Disponibilités	1 420 589,26	1 456 845,27	-36 256,01	-2,49%
- Concours bancaires courants	9 137,27	11 680,48	-2 543,21	-21,77%
Trésorerie nette	1 411 397,36	1 445 300,16	-33 902,80	-2,35%

Le présent document a servi de support matériel à la rédaction du rapport qui précède

Présentation simplifiée de l'équilibre financier

L'étude de cet équilibre est réalisée à partir de l'analyse du bilan.

Le Fonds de Roulement

Le Fonds de Roulement est l'excédent de ressources stables. Il joue, pour l'association le rôle d'un "amortisseur".

Il assure la stabilité financière contre les risques de dérapage permanents de la trésorerie.

Le Besoin en Fonds de Roulement

Le cycle économique de l'association (achats de biens et de services, production, ventes...) entraîne des besoins et des ressources de financement à court terme.

Le Besoin en Fonds de Roulement : c'est la différence entre les besoins finançant le stock et le crédit clients et la ressource provenant du crédit fournisseurs. Si le crédit fournisseurs est plus important que le montant cumulé du stock et des créances, il existe non pas un BESOIN mais une ressource en Fonds de Roulement.

La trésorerie

Il s'agit des disponibilités inscrites à l'actif du bilan, diminuées des concours bancaires courants figurant au passif du bilan.

Il y a équilibre financier à partir du moment où le Fonds de Roulement permet de financer le Besoin en Fonds de Roulement.

La relation fondamentale d'équilibre :

$$\text{TRESORERIE} = \text{FONDS DE ROULEMENT} - \text{BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT}$$

*Le présent document a servi
de support matériel à la
rédaction du rapport qui précède*

Stéphane GROS

*Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris*

Tél : 01 40 30 36 36
14 rue Jules Vallès - 75011 PARIS

Centre Chorégraphique National de Créteil
et du Val-de-Marne
Place Salvador Allende
94000 CRETEIL

RAPPORT SPECIAL SUR LES CONVENTIONS

EXERCICE AU 31 DECEMBRE 2018

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions réglementées dont nous avons été avisés.

En application de l'article R. 612-7 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions prévues à l'article L. 612-5 du Code de commerce et conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle de conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité ou leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Une convention est conclue entre votre association et la Maison des Arts et de la Culture André MALRAUX Place Salvador Allende 94000 Créteil visant la refacturation des frais portant sur le festival KALYPSO, BBB et VERTIKAL.

Un ensemble de prestations et productions ont été facturées à la Maison des Arts et de la Culture André MALRAUX Place Salvador Allende 94000 Créteil pour un montant total 105 596.90 €.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Paris, le 22 mai 2019
Stéphane GROS
Commissaire aux Comptes

